

**Arrêté réglementant le stationnement
Parking gymnase de la Brèche aux Loups**

Le Maire de la commune d'Ozoir-la-Ferrière,

AFFICHÉ
LE : 10/03/2025

VU :

- La loi du 2 mars 1982 modifiée,
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1, L 2212-1 et 2, L 2212 - 5, L2213-1 à 6,
- Le nouveau Code de la Route et notamment les articles L325-1 à L325-3, R411-8 et R411-25 et R417-1 à R417-13 et les décrets subséquents,
- L'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes
- L'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté du 22 octobre 1963, modifiée par divers arrêtés subséquents, et notamment les articles 55et 56 à 64-10 du Livre I - 4ème partie,
- L'organisation par les Structures Information Jeunesse d'Ozoir-la-Ferrière, Lésigny et Roissy-en-Brie, d'une opération « Booste ta forme » le mercredi 16 avril 2025 au gymnase de la Brèche aux Loups,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre les mesures destinées à assurer la sécurité des usagers.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le mercredi 16 avril 2025 de 08h00 à 19h00, en raison de la manifestation « Booste ta forme », le parking du gymnase de la Brèche aux Loups à Ozoir-la-Ferrière sera exclusivement réservé aux organisateurs.

ARTICLE 2 : Le stationnement de tout autre véhicule, considéré comme gênant la circulation publique, ne sera pas autorisé sous peine d'enlèvement sur le parking du gymnase de la Brèche aux Loups, sauf pour les véhicules des services publics, les véhicules de sécurité et les véhicules de secours.

ARTICLE 3 : Les services municipaux prendront toutes les dispositions pour matérialiser et baliser les lieux.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté pourra être déféré devant le Tribunal Administratif de Melun dans les 2 mois suivant sa publication et devra être affiché au moins 48h à l'avance sur les lieux.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
la Police Municipale,
le Demandeur,

Fait à Ozoir-la-Ferrière, le 05 mars 2025

Madame Le Maire,
Christine FLECK

